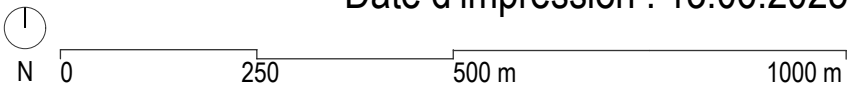


PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE COLOGYN

Plan de synthèse

Tanari Architectes + Urbanistes Sàrl
Sources : SITG données disponibles 2024
Date d'impression : 13.06.2025



URBANISME ET CADRE BÂTI

- Bâtiment hors-sol existant
- Bâtiment / structure en projet
- Bâtiment à valeur patrimoniale (classé; inscrit à l'inventaire; au recensement du patrimoine architectural: exceptionnel ou intéressant)
- Coeur du village / Extension
- Zone 5 / Développement 5
- Secteur villa en zone agricole
- Zone sportive
- Plan de Site existant / en projet
- Secteur à forte valeur patrimoniale / paysagère à protéger
- Centralité locale
- Noeud de rencontre existant
- Espace public à étudier

PDCn 2030
Fiche de mesure

A13

A15, C04

A15

A19

A11

PAYSAGE, NATURE ET AGRICULTURE

- Zone agricole
- Zone de bois et forêts
- Zone de verdure
- Pénétrante de verdure Vandoeuvres-Frontenex
- Pénétrante de verdure secondaire
- Voie verte
- Cours d'eau en surface / enterré
- Traitement paysager des franges
- Césure non-bâtie à préserver
- Percée visuelle à maintenir

C01, C03, C04

A11, B05

A11, C04

A11, B05

C04

C02

C01, C02

C04

MOBILITE

- Itinéraire de randonnée pédestre
Inscrit au PDCant 2030
- Liaison pédestre existante / à améliorer / à créer
- Liaison cyclable existante / à créer ou améliorer
- Liaison structurante mobilité douce
Source : PDCp Cologny, 2011
- Réaménagement d'axes en faveur des TP/MD
- Navette communale TC à étudier

B05

B05

B02

B05

REGLE DE DENSIFICATION Z5

- Périmètre de protection des rives du lac selon LPRLac
Densité max Z5 IUS = 0.2
- Périmètre de faible densité de 0.25 à 0.3
Dérogation Art.59 al.4 LCI non applicable
- Périmètre de densification accrue
Dérogation Art. 59-4 autorisée (IUS max= 0.6)
Selon application des critères (tableau synoptique)
- Périmètre à développer par MZ
Secteur densifié de 0.6 à plus avec MZ
Selon application des critères (tableau synoptique)

